

N° D'ORDRE : 2017-100

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Absents : 1
Qui ont pris part
à la délibération : 27
Date de convocation : 28 juin 2017.

SEANCE DU 04 JUILLET 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18H53) - M. LHOMME BERNARD - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie – MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : - MME GIOVANNELLI Marie-France à M. Le Maire – MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. TOULOUSE Christian à MME MONTAGNE - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard.

Excusée : MME BALS Fabienne

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

5- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 400 € A L'ASSOCIATION « LES LUCIOLES » POUR L'ACHAT D'UN REFRIGÉRATEUR

Monsieur le Maire explique que le réfrigérateur de l'association « les lucioles » ne fonctionne plus correctement. Aussi, afin de se mettre en conformité avec la réglementation, cette association doit procéder à l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur.

Dans l'incapacité de financer la totalité de cet achat, l'association demande à la Commune de lui verser une subvention exceptionnelle de 400 €.

Aussi, après avoir donné toutes les explications utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « les lucioles ».

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- VU le projet d'acquisition d'un réfrigérateur par l'association « les lucioles »

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 400 € à l'association « les lucioles » ;
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 05 juillet 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT